

**Motion de Mmes Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang et M. Didier Bonny:
«Pour une couverture suffisante et rapide des besoins d'encadrement
socioculturel des jeunes dans le secteur Champel/Florissant/Malagnou».**

PROJET DE MOTION

Considérant que:

1. 5000 enfants habitent et fréquentent les écoles des quartiers de Champel, Florissant, Malagnou;
2. la Maison de quartier de Champel n'a pas encore la possibilité d'assumer plus que ce qu'elle n'offre;
3. après sa démonstration de ces derniers mois, «Le Chalet», anciennement «ECLA», prouve, en accueillant une centaine d'enfants, qu'il peut parfaitement assumer un rôle complémentaire dans ces quartiers, à titre de solution transitoire,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer rapidement un arrêté budgétaire avec les éléments suivants:

- de renforcer substantiellement les moyens accordés à la Maison Peschier;
- d'accorder au «Chalet» les moyens nécessaires pour fonctionner lors de la période transitoire;
- d'étudier un mode de fonctionnement valable permettant l'ensemble des activités enfants et adolescents dans les quartiers de Champel, Florissant, Malagnou.